



ancenis-saint-gereon.fr

Service : DSP

Réf : AT/CR/09/2023

Tél. : 02 40 83 87 07

E-mail : associations@ancenis-saint-gereon.fr

Le 31 août 2023

Objet : Demande de subvention 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite poursuivre son soutien au dynamisme associatif local par l'octroi de subvention, par la mise à disposition de matériel, salle communale ou par la mise à disposition ponctuelle d'agents municipaux. Les subventions aux associations seront attribuées selon deux modalités : subventions de fonctionnement et subventions sur projet présentant un intérêt public local. Celles-ci sont indépendantes (vous pouvez solliciter l'une ou l'autre, ou les deux).

Pour pouvoir en bénéficier, nous vous invitons à remplir le dossier pour l'année 2024 en pièce jointe. Ce dossier est également en ligne sur notre site internet : www.ancenis-saint-gereon.fr

L'ensemble des documents est à envoyer **pour le lundi 13 novembre 2023 au plus tard** :

⇒ **De préférence, par mail** : associations@ancenis-saint-gereon.fr

⇒ **Par voie postale ou à déposer à** : Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Direction des Services à la Population
40 place Saint Pierre
44150 ANCENIS-SAINT-GÉREON

Pour les associations qui ne font pas de demande de subvention, s'il y a des changements d'interlocuteurs ou de coordonnées, n'hésitez pas à nous transmettre ces nouvelles informations à l'adresse associations@ancenis-saint-gereon.fr afin que nous puissions actualiser l'annuaire des associations.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Caroline RIGAUT à la Direction des services à la population, 40 place Saint-Pierre - 02 40 83 87 07.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Bien à vous



Rémy Orhon

Maire d'Ancenis-Saint-Géréon

Vice-président du conseil départemental 44